

Conseil Municipal de 10 octobre 2019

1- Information sur des décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

a/ Information est donnée que la mission d'assistance et de conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une délégation de service public pour la gestion du complexe touristique du Pont-Aubert a été attribuée au cabinet MLV Conseils, pour un montant de 15 587.50 € HT soit 18 705.00 € TTC.

b/ Information est donnée que la chambre n°5 du Foyer derrière l'ACAPAL est louée à Monsieur Bruno SEVIN, à compter du 15 septembre 2019. Le loyer mensuel est de 133.00 € charges comprises.

2- Approbation du PV du Conseil Municipal du 6 août 2019

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 6 août 2019 est approuvé par le Conseil Municipal.

3- Point sur les travaux

a/ PAB : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux ; des imprévus ont été relevés et nécessiteront des avenants. Certaines prévisions pourraient être ajournées sur le programme voirie pour respecter l'enveloppe globale du marché.

Il indique qu'ont été versées des subventions à hauteur de 37 666 € du Conseil Départemental pour les travaux sur le réseau d'eaux usées et 23 000 € de l'Etat au titre des amendes de police pour la mise en sécurité de la RD166.

b/ Les travaux d'installation d'une grille de protection sur les toits l'école a été réalisée par l'entreprise ROUQUET pour un montant de 8 986.62 € TTC.

c/ Le Conseil Départemental a versé une subvention de 2 438 € pour l'adressage des villages.

d/ Piscine de Spontour : Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé pour changer la couverture d'hivernage de la piscine. Eu égard au montant du devis (9 393.60 € TTC) et le fait que la dépense n'est pas prévue au budget primitif, il est décidé de reporter l'investissement pour l'instant.

4- Création de la Commission de la Délégation de Service Public

Dans le cadre de l'attribution des délégations de service public, il convient de créer une commission dédiée.

Elle comprend Monsieur le Maire, 3 conseillers municipaux membres titulaires, 3 conseillers municipaux membres suppléants, Monsieur le Trésorier et la DDSCPP, les deux derniers n'ayant qu'une voix consultative.

Après délibération, sont désignées :

- Membres titulaires : Michel BARRASSIN, Mathieu CHAVEROUX et Joëlle VERBIGUIE
- Membres suppléants : Yves FARNIERAS, André FREYSSAC et Bernard SEINCE

5- Parcours de découverte et d'interprétation du Viaduc des Rochers Noirs – plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'après consultation des entreprises, le montant de l'opération est de 31 700 € HT.

En conséquence, le Conseil Municipal modifie le plan de financement arrêté en séance du 4 mars 2019 comme suit :

LEADER (60 %)	19 020.00 €
Conseil Régional (20 %)	6 340.00 €
Emprunt et/ou autofinancement	6 340.00 €
Total de l'opération	31 700.00 € HT

6- Restauration de la Chapelle de Lamirande

Monsieur le Maire rappelle que la restauration de la Chapelle de Lamirande est prévue dans le Contrat de Territoire 2017/2020 conclu avec le Conseil Départemental. Le montant mobilisé pour l'opération est de 30 000 €.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur l'engagement du projet durant l'année 2020. En effet, si l'opération ne devait pas être engagée dans les délais impartis, la somme de 30 000 € pourrait être redéployée sur d'autres projets.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le projet tel que prévu dans le calendrier du Contrat de Territoire.

7- Restauration de la gabare Spontournoise IV – plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont plus importants que prévus suite à la découverte de dégâts sur la structure de la gabare la rendant non navigable en l'état ; le montant de l'ensemble des travaux est désormais estimé à 100 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal modifie le plan de financement arrêté en séance du 1^{er} avril 2019 comme suit :

LEADER (50 %)	50 000.00 €
Emprunt et/ou autofinancement	50 000.00 €
Total de l'opération	100 000.00 € HT

Il sera examiné la possibilité de mobiliser des financements auprès des Conseils régional et départemental.

8- Restauration d'un vitrail en l'église Saint-Julien – plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire indique qu'un vitrail de l'église Saint-Julien nécessite une restauration. La dépense est estimée à 1 120.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Conseil Départemental (21 %)	244.00 €
Emprunt et/ou autofinancement	876.00 €
Total de l'opération	1 120.00 € HT

9- Déploiement de la fibre optique – conventions de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec le syndicat mixte Dorsal

Le Conseil Municipal approuve la conclusion de deux conventions de droit d'usage avec le syndicat mixte Dorsal sur les parcelles n° C586, 255, 254 et 583, sises Pont de Cisterne et sur la parcelle n° AB 267, sise Le Bourg.

10- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur le périmètre de Haute-Corrèze Communauté – plan de financement de la mission « amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable »

Considérant qu'une gestion performante d'un réseau potable passe en premier lieu par une parfaite connaissance des installations et une cartographie précise des ouvrages, le Conseil Municipal :

- Décide d'entrer dans la démarche proposée par Haute-Corrèze Communauté pour l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable sur la commune,

Accepte le plan de financement proposé (70 % Agence de l'eau Adour-Garonne et 10 % du Conseil Départemental de la Corrèze), le reste à charge pour la commune étant de 1 387.80 € HT.

11- Haute-Corrèze Communauté : approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

Après présentation, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT qui concerne les charges liées aux transferts de compétence :

- De la collecte des déchets gérée en régie par les communes de Soursac, Latronche, Saint-Pantaléon ;
- Du relais Assistance Petite Enfance Itinérant (RAPEI) ;
- De la gestion, de l'entretien et de la valorisation de la Tourbière du Longeyroux.

12- Aliénation du chemin d'accès au Château de Durfort

Le Conseil Municipal se prononce favorablement au lancement des procédures administratives afférentes à l'aliénation du chemin d'accès du Château de Durfort ainsi que pour l'aliénation d'un chemin d'accès à Lamirande. Les propriétaires sont invités à formuler une requête formelle.

13- Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2019.

14- Octroi d'une gratification

Le Conseil Municipal attribue une récompense de 500 € à Corentin GRELLIER, surveillant de baignade au Pont-Aubert, qui a tenu des permanences à la piscine de Spontour en dehors de ses horaires habituels de travail, pour compenser l'absence du surveillant au mois d'août sur le site de Spontour.

15- Questions diverses

a/ Litige FOURNIER : Lecture est faite du courrier adressé par Monsieur FOURNIER à Monsieur le Préfet. Une réponse a été formulée auprès de Monsieur le Préfet.

b/ Litige NAUDY : Monsieur le Maire indique être convoqué le 05 novembre 2019 au Tribunal d'Instance de TULLE pour une conciliation. En effet, Monsieur NAUDY conteste les limites de propriétés entre une parcelle en indivision à Brézange et une parcelle appartenant à la section de May-La Diavette.

c/ Le Conseil Municipal adopte trois motions :

- Les maires et les pesticides : il s'agit là d'indiquer que les maires n'ont ni la capacité ni la volonté de se positionner sur cette question complexe et sensible de pratique agricole à dimension économique et sociétale, dont la réponse pour être efficace, doit être trouvée au niveau législatif et réglementaire et bien évidemment social.

Les maires ruraux affirment l'importance de ne pas avoir à se positionner de manière uniforme. La diversité des situations communales, sur le plan géographique comme sur le plan des pratiques agricoles, ou celui de la multitude des productions, recommande des choix et des décisions adaptées.

- DGFIP suite : le lapin, le sac et l'épreuve des faits : suite aux annonces de réforme de l'administration fiscale, les élus réitèrent leur opposition à la poursuite des démarches entamées il y a des années dans les précédentes réorganisations, à savoir la disparition des trésoreries actuelles et les conséquences qu'elles entraînent : une réduction notable des services pour les citoyens, pour les acteurs économiques ou pour les collectivités en matière de gestion, comme celle des régies par exemple.

- Sauvegarde du centre hospitalier d'USSEL : Le maire fait un point sur la situation de l'Hôpital d'Ussel et sur un projet de réorganisation porté par quelques médecins et par la Direction.

Les élus demandent le retrait du projet de réorganisation des services de Médecine et du SSR et la mise en place d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.

d/ La vente de la maison BITARELLE a été signée devant Maître SAGEAUD.

e/ Une lettre anonyme a été adressée en mairie : lecture en est faite au Conseil Municipal.

f/ Un point est fait sur la reprise d'exploitation de l'Hôtel-Restaurant Le Soursacois.

g/ Boucherie et Epicerie : Monsieur le Maire indique n'avoir aucune information officielle sur le devenir des deux commerces.

h/ Terrain Bayle : Monsieur BAYLE propose de vendre à la commune la parcelle AB 801, 3 618 m². Cette parcelle se situe derrière le cimetière et les Foyers Soleil ; cela permettrait de désenclaver cette partie du Bourg. Monsieur le Maire attend la proposition de prix du propriétaire.

i/ Monsieur le Maire indique que, suite à la demande d'acquisition de terrain par Mme et Mr SAVCHENKO, le bornage du terrain sous le château d'eau a été effectué.

j/ Lecture est faite du courrier de Monsieur le Président de Haute-Corrèze Communauté sur l'entretien des sentiers de randonnée. Le Conseil Municipal formule un avis favorable sous réserve qu'un traitement égalitaire soit réservé à l'ensemble des communes ayant un ou plusieurs itinéraires de randonnée.

k/ Une aide exceptionnelle de 500 € est attribuée à la famille ROUQUET suite à l'incendie qui a ravagé leur maison.

l/ Achats de Noël : le repas des aînés sera assuré par Les Fines Bouches Rient, le restaurant Le Soursacois étant dans l'impossibilité d'assurer la prestation. Les colis de Noël seront composés de produits issus des commerces locaux.

m/ Monsieur le Maire indique qu'une réunion de secteur sera organisée le 5 novembre 2019 à 16h30 à NEUVIC : il invite vivement les élus à y assister.

n/ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 novembre 2019.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 00h10.